



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/48/545  
4 novembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
Point 93 de l'ordre du jour

COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE  
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 3	2
II. TENDANCES GENERALES . . . . .	4 - 9	2
III. PORTEE DES TRAVAUX AU NIVEAU DES PAYS . . . . .	10 - 15	4
IV. RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AMONT, Y COMPRIS LA LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNEES . . . . .	16 - 31	5
V. DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR ENCOURAGER UNE APPROCHE INTEGREE ET PARTICIPATIVE . . . . .	32 - 45	8
VI. MOBILISATION DES RESSOURCES EN FAVEUR DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE . . . . .	46 - 50	11
VII. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE INTERORGANISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE . . . . .	51 - 53	12

## I. INTRODUCTION

1. En réponse à la résolution 45/264 de l'Assemblée générale (13 mai 1991) et à la décision 1992/204 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a présenté en 1992 un rapport sur le volet coordination de la session de fond du Conseil économique et social, intitulé "Politiques et activités concernant l'assistance en vue d'éliminer la pauvreté et d'apporter un appui aux groupes vulnérables, et plus particulièrement l'assistance durant l'application des programmes d'ajustement structurel"<sup>1</sup>. Ce rapport examinait l'état de la coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'atténuation et l'élimination de la pauvreté et formulait des propositions précises pour améliorer et renforcer les processus et mécanismes de coordination, insistant notamment sur la nécessité d'élaborer un cadre cohérent à l'échelle du système pour les activités de lutte contre la pauvreté. En outre, il avançait une série de recommandations, en vue notamment de promouvoir des efforts communs et coordonnés pour la conception et l'exécution des programmes, une coordination renforcée pour la collecte de données et une meilleure affectation des ressources disponibles, ainsi qu'en ce qui concerne la recherche de consensus au niveau national sur la stratégie à adopter pour la lutte contre la pauvreté.

2. L'examen de ce rapport a abouti à une série de recommandations faisant partie de la déclaration du Président du Conseil économique et social qui figure à l'annexe IV du rapport présenté par le Conseil à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session<sup>2</sup>. Cette question a ensuite été examinée par l'Assemblée, qui a adopté la résolution 47/197 du 22 décembre 1992, intitulée "Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement". Au paragraphe 10 de cette résolution, l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès réalisés dans les activités de coordination entreprises avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec d'autres organismes multilatéraux en vue de formuler, dans le cadre du système des Nations Unies, des programmes de coopération technique plus concrets et mieux conçus en vue d'éliminer la pauvreté dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement, en conformité avec les politiques, priorités et stratégies de ces pays.

3. Donnant suite à cette demande de l'Assemblée générale et prenant en considération les conclusions formulées par le Conseil économique et social en 1992, le présent rapport dresse un premier tableau des progrès réalisés depuis 1992 et des projets visant à améliorer encore l'action coordonnée dans la lutte contre la pauvreté. Il doit être examiné à la lumière du rapport précité du Secrétaire général au Conseil et du rapport qu'il a présenté au Conseil en juin 1993 sur le "Sommet mondial pour le développement social, y compris le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du développement social"<sup>3</sup>, ainsi que du "Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993", également présenté au Conseil<sup>4</sup>. D'autres rapports sur ces questions et sur des questions connexes seront établis en vue du Sommet mondial pour le développement social.

## II. TENDANCES GENERALES

4. Les programmes de coopération technique sont spécifiques à chaque pays. En outre, leur coordination relève avant tout des pays bénéficiaires, comme l'a

/...

dernièrement réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 47/199 du 22 décembre 1992. Ainsi, dans toute analyse de la question sur la base du paragraphe 10 de la résolution 47/197, il convient de prendre en considération le contexte propre à chaque pays et de se fonder sur des informations au niveau national. Aux fins du présent rapport, on a largement puisé dans les renseignements fournis par les équipes de terrain du système des Nations Unies, par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents, pour souligner le caractère décentralisé et la spécificité nationale des programmes de coopération technique.

5. Une première analyse des renseignements disponibles montre que les programmes de lutte contre la pauvreté, sous différentes formes, jouent un rôle de plus en plus central dans les activités de coopération technique du système des Nations Unies dans la plupart des pays en développement. Il est généralement admis que, comme la lutte contre la pauvreté est intrinsèquement une entreprise multidisciplinaire, il est indispensable que le système des Nations Unies agisse de manière multisectorielle et coordonnée.

6. En raison de la diversité des nombreux problèmes interdépendants qu'il faut résoudre pour lutter contre la pauvreté et du caractère complexe et transsectoriel de la pauvreté, des institutions sectorielles ont jugé efficace de travailler ensemble. C'est pourquoi les efforts de coopération technique des Nations Unies dans ce domaine sont de plus en plus caractérisés par une large collaboration interinstitutions.

7. En outre, dans sa résolution 47/199, l'Assemblée générale a défini des paramètres visant à renforcer la coordination et à améliorer l'intégration des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement dans les programmes nationaux, notamment au moyen de la note de stratégie nationale, du renforcement du système des coordonnateurs résidents, de l'approche-programme et de l'exécution nationale. La note de stratégie nationale est considérée comme un instrument de coordination majeur, qui définit la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs et notamment à l'élimination de la pauvreté. D'après les éléments dont on dispose actuellement, la plupart des pays en développement ont l'intention d'adopter ce document comme instrument de planification au cours des deux prochaines années et, dans nombre de ces notes de stratégie, l'élimination de la pauvreté aura une place centrale, conforme aux priorités nationales. Comme les programmes nationaux visant la pauvreté forment la base de la coopération des Nations Unies, la coopération technique est de plus en plus mise en oeuvre dans le cadre d'une gestion nationale coordonnée, intégrant différents éléments d'appui externe au titre de l'approche-programme.

8. Au niveau conceptuel, il est maintenant généralement admis dans les institutions et programmes de développement du système des Nations Unies que l'élimination de la pauvreté appelle deux types d'action : création d'emplois et accroissement des revenus des ménages d'une part et fourniture de services sociaux de base d'autre part. Aucune de ces deux actions n'est suffisante sans l'autre. En outre, il peut être nécessaire de les compléter par la création de filets de sécurité sociale pour protéger les plus vulnérables.

9. D'après les premiers compte rendus, il apparaît que les institutions de développement du système des Nations Unies ont pris de nombreuses mesures pour relever le défi de la pauvreté de façon coordonnée et sont en train de prendre des initiatives qui renforceront encore cette coordination. Il est clair que l'ampleur et la complexité des obstacles à surmonter pour atténuer la pauvreté nécessiteront un effort incessant en vue de mettre au point et d'employer les méthodes les plus efficaces afin de mobiliser toutes les ressources au service d'un objectif commun.

### III. PORTEE DES TRAVAUX AU NIVEAU DES PAYS

10. On a employé les mécanismes d'information existants, faisant appel aux coordonnateurs résidents, pour faire une évaluation au niveau des pays des programmes de coopération technique axés sur la pauvreté. En outre, quelques organisations qui sont très engagées dans des activités de lutte contre la pauvreté ont été invitées à fournir des renseignements. Le présent rapport sera complété par les documents en préparation pour le Sommet mondial pour le développement social, qui permettront de dresser un tableau plus complet de l'ensemble des activités du système des Nations Unies dans ce domaine.

11. Actuellement, l'atténuation de la pauvreté est un objectif majeur ou prioritaire dans la majorité des programmes de pays présentés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En général, les initiatives pour le développement humain sont formulées dans le cadre de programmes d'atténuation de la pauvreté. Ces initiatives et l'exécution de programmes de pays font intervenir de nombreux partenaires qui travaillent en coordination.

12. Les programmes d'action nationaux soutenus par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour atteindre les objectifs convenus au Sommet mondial pour les enfants sont souvent élaborés dans le cadre de stratégies nationales d'élimination de la pauvreté, soit en tant que partie intégrante des plans nationaux de développement, soit au titre de l'initiative pour le développement humain appuyée par le PNUD. A cet égard, l'UNICEF [voir le rapport présenté par l'UNICEF à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, repris dans le rapport du Secrétaire général (A/48/321)] signale que 89 pays ont maintenant arrêté leur programme d'action national et que tous ont pour but, notamment, d'éliminer ou de réduire grandement les manifestations les plus graves de la pauvreté d'ici à l'an 2000. Si l'on y ajoute les 26 programmes nationaux encore en préparation, ces programmes visent près de 90 % de la population de l'Afrique, de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine.

13. L'atténuation de la pauvreté a été choisie comme l'un des objectifs prioritaires du programme de travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'exercice biennal 1994-1995. Le programme de travail futur de l'OIT continue de prévoir une coordination de ses activités dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté avec celles d'autres institutions des Nations Unies, par l'établissement de rapports et d'autres activités visant à renforcer la complémentarité et la cohérence dans la conception et l'exécution des activités concernant les politiques de l'emploi à mettre en oeuvre pour atténuer la pauvreté dans les secteurs rural et non structuré. En outre, afin de renforcer sa collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'OIT

entreprendra d'élaborer une stratégie pour l'utilisation de l'aide alimentaire dans la lutte contre la pauvreté.

14. La Banque mondiale continue à faire des évaluations de la pauvreté par pays, dont 80 devraient être achevées d'ici à 1995. Ces évaluations sont des instruments fondamentaux, tant pour la Banque mondiale que pour les planificateurs nationaux chargés de la conception des programmes nationaux d'atténuation de la pauvreté; en même temps, elles tirent de précieuses leçons de l'expérience acquise dans les pays qui ont réussi à réduire la pauvreté ces dernières années.

15. Dans plusieurs pays, la coopération et la coordination ont été renforcées en ce qui concerne les actions de lutte contre la pauvreté menées dans le cadre de l'atténuation des conséquences des catastrophes, ciblées sur les réfugiés et les personnes déplacées de retour dans leurs foyers. L'objectif principal est de permettre aux victimes des catastrophes de redevenir des membres productifs de la société en leur fournissant non seulement alimentation, soins de santé, abris et assainissement, mais aussi des possibilités d'activités rémunératrices.

#### IV. RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AMONT, Y COMPRIS LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNEES

16. Il est largement admis qu'il faut que les institutions de développement du système des Nations Unies aident les pays en développement à renforcer leurs capacités pour les activités d'amont et la conception de programmes de lutte contre la pauvreté. Les efforts du système dans ce domaine ont souvent nécessité une collaboration interinstitutions, ainsi qu'une coopération avec des donateurs et des organisations non gouvernementales.

17. La Division de statistique du Secrétariat joue depuis longtemps un rôle clef dans ce domaine, contribuant à renforcer les capacités nationales pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation de statistiques appropriées. Par exemple, avec son Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, qui est coparrainé par le PNUD et la Banque mondiale, la Division crée depuis 1979 des structures capables de collecter les données de base utilisées dans l'évaluation et la mesure de la pauvreté. A la fin de 1992, ce programme, qui est soutenu également par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et des donateurs bilatéraux, était en oeuvre dans 50 pays en développement. Les données recueillies dans les enquêtes sur les ménages sont employées dans des études comme celles de l'OIT sur la population active, l'emploi et les salaires, celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la consommation d'aliments, la nutrition et le développement rural intégré, celles de l'UNICEF sur les conditions de vie des mères et des enfants et celles de la Banque mondiale sur la répartition des revenus, la pauvreté et les niveaux de vie. L'ouvrage de la Banque mondiale intitulée Social indicators of Development 1993 a introduit de nouveaux "indicateurs prioritaires de pauvreté" qui exploitent les enquêtes sur les ménages réalisés avec l'assistance technique de la Division de statistique du Secrétariat.

18. La Division de statistique collabore également, par l'intermédiaire d'un groupe de travail interinstitutions, avec le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP pour

améliorer les bases empiriques servant à mesurer, au niveau des pays, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sociaux, tant nationaux que, dans certains cas, mondiaux, comme ceux qui sont définis dans la Stratégie mondiale pour la santé pour tous d'ici à l'an 2000 adoptée en 1981 sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, adoptées en 1985 sous les auspices de la Conférence mondiale sur les femmes, dans la Déclaration d'Amsterdam : Une meilleure vie pour les générations futures, adoptée en 1989 sous les auspices du FNUAP, et dans la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement des enfants, adoptée en 1990 sous les auspices de l'UNICEF.

19. Ce groupe de travail interinstitutions s'est fait aider par la Division de statistique pour faire des études pilotes dans cinq pays afin d'évaluer l'éventail des problèmes que posent la mesure et le suivi du développement social et humain. Ces études ont été faites en Afrique subsaharienne (Kenya et Mali), en Amérique latine (Equateur et Mexique) et en Asie (Philippines). La Division de statistique et l'UNICEF envisagent de les refaire dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est, notamment le Kenya, le Malawi, la Zambie et la République-Unie de Tanzanie. L'objectif à long terme est d'aider à renforcer les capacités statistiques de façon générale, mais dans l'immédiat il s'agit de commencer cette opération dans quatre pays cibles pour rassembler des données permettant de suivre les progrès réalisés dans le cadre des plans d'action nationaux.

20. La Commission permanente pour l'atténuation de la pauvreté de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) contribue aussi beaucoup au renforcement des capacités d'amont des pays en développement en matière de lutte contre la pauvreté. La CNUCED est le seul organe intergouvernemental ouvert à tous les Etats qui s'occupe exclusivement des questions de prévention, d'atténuation et de réduction de la pauvreté.

21. La Commission permanente organise avant chacune de ses sessions des réunions de groupes intergouvernementaux d'experts pour examiner un thème et échanger des données d'expérience sur les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Ces groupes réunissent des responsables gouvernementaux, des experts d'organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des représentants de collectivités. Le thème prévu pour la réunion qui se tiendra du 24 au 28 janvier 1994 est : "Echange de données d'expérience sur les effets des fonds sociaux et filets de sécurité sur la réduction de la pauvreté ainsi que sur la mobilisation de ressources intérieures et extérieures au service de la lutte contre la pauvreté".

22. En outre, la Commission permanente organise dans des pays en développement des ateliers pour faciliter l'échange de données d'expérience sur la lutte contre la pauvreté, notamment à propos des thèmes qu'il a l'intention d'examiner à sa session consécutive. Ainsi, du 15 au 19 novembre 1993, la Tunisie accueillera un atelier cofinancé par le PNUD et le Gouvernement néerlandais et organisé en coopération avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, sur le thème de la mobilisation et de l'organisation sociales des pauvres. Un deuxième atelier, organisé de concert avec l'OIT, portera sur les effets des programmes d'ajustement structurel sur l'atténuation

de la pauvreté, les politiques de création d'emploi et les moyens de favoriser la participation des petites entreprises et des micro-entreprises au commerce international.

23. La Commission permanente de la CNUCED définira, pour examen plus approfondi, les domaines dans lesquels il convient de renforcer la coopération technique. En outre, son secrétariat fournira aux pays, sur leur demande, une assistance technique, en privilégiant les pays les moins avancés. C'est ainsi que, dans le cadre du programme du PNUD en Mongolie, la CNUCED participe à la création d'un fonds social pour l'atténuation de la pauvreté, tandis que ce pays a été invité à participer au groupe intergouvernemental d'experts sur les fonds sociaux et les filets de sécurité évoqués plus haut.

24. En réponse aux besoins de renforcement des capacités des pays en développement pour la collecte et l'analyse de données sur la pauvreté, le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a, à sa sixième session qui s'est tenue à Genève du 13 au 16 septembre 1993 et à laquelle ont assisté des représentants des pays membres, de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, des organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales, créé une équipe spéciale chargée de la mesure de la pauvreté. Celle-ci sera convoquée par la Banque mondiale et bénéficiera de l'appui technique du service de gestion des données de la CNUCED.

25. Les membres du Groupe consultatif mixte des politiques [PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM et Fonds international de développement agricole (FIDA)] sont toujours très actifs dans le domaine du renforcement des capacités des pays en développement pour la collecte et l'analyse de données sur la pauvreté. Le Groupe a sélectionné six pays pour une collaboration dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté et du développement humain.

26. Dans un de ces pays, par exemple, le Groupe consultatif et la Banque mondiale ont fait ensemble et sous la direction du Gouvernement une analyse de la situation de la pauvreté. Ils ont ensuite établi une base de données sur les activités des organisations des Nations Unies dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, qui rassemble des renseignements sur les stratégies, les objectifs, les secteurs d'intervention, les types d'aide, les groupes bénéficiaires et les agents d'exécution.

27. Au niveau régional, en Afrique, le projet PNUD/Banque mondiale/Banque africaine de développement sur l'évaluation des dimensions sociales de l'ajustement a donné naissance à un mécanisme de collecte périodique de statistiques sur l'atténuation de la pauvreté et, dans le cadre du cinquième cycle du PNUD, un programme régional d'ensemble de lutte contre la pauvreté au niveau local est en préparation.

28. Le Programme de lutte contre la pauvreté critique en Amérique latine et dans les Caraïbes, financé par le PNUD, a permis des progrès importants dans l'élaboration de stratégies et de méthodes pour mesurer et analyser la pauvreté au moyen de techniques novatrices. Ce projet a été exécuté en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et

le Programme régional sur l'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'OIT.

29. En Asie, le PNUD, l'OIT et des institutions gouvernementales sont en train d'élaborer au niveau régional un nouveau programme de stratégies intégrées pour l'atténuation de la pauvreté. Ce programme prévoira des mesures tant générales que sectorielles et mettra l'accent sur la participation des populations et des organisations non gouvernementales. La FAO et la Banque mondiale sont étroitement associées à la mise au point de ce programme. Pour ce qui est de la collaboration interinstitutions au niveau d'un pays dans cette région, on peut mentionner que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et d'autres organisations, notamment la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, participent à la mise à jour d'une base de données sur les indicateurs du développement humain en Inde où, en outre, ils forment des chercheurs en sciences sociales qui travaillent dans le domaine des politiques de santé, d'éducation et de protection sociale pour les groupes vulnérables.

30. L'OIT fait de nombreuses études en collaboration avec les autorités nationales et les chercheurs locaux sur les facteurs et processus qui entraînent l'apparition et la perpétuation de la pauvreté et sur les stratégies et politiques qui permettent d'y remédier. Ces études détaillées, réalisées dans un bon nombre de pays, ont mis l'accent ces dernières années sur l'impact des politiques d'ajustement sur la pauvreté et sur les aspects pour lesquels l'OIT pourrait fournir une assistance technique dans son domaine de compétence.

31. A la fin de 1993, l'Institut international d'études sociales de l'OIT organise un colloque pour examiner de nouvelles méthodes et questions tant dans les domaines de l'analyse de la pauvreté et de la conception des interventions, afin de nourrir le débat entre chercheurs et praticiens en ce qui concerne leur utilité pour l'OIT et ses membres.

#### V. DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR ENCOURAGER UNE APPROCHE INTEGREE ET PARTICIPATIVE

32. Dans l'aide qu'ils apportent aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités de lutte contre la pauvreté, les intervenants du système de développement des Nations Unies ont généralement adopté une approche intégrée, portant à la fois sur les services sociaux et sur les activités génératrices de revenu et cherchant à encourager la participation des collectivités locales.

33. Dans un pays des Caraïbes par exemple, le thème de la lutte contre la pauvreté a été choisi comme thème d'action commun pour 1992 par les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies. Le programme visera à promouvoir des activités génératrices d'emploi et de revenu liées à la mise en place d'infrastructures destinées à satisfaire des besoins essentiels tels que le logement, l'eau et l'assainissement. Un comité directeur composé de représentants des pouvoirs publics, des diverses entités des Nations Unies et des donateurs intéressés assure la coordination du programme, chacune des institutions spécialisées étant par ailleurs responsable des questions relevant de sa compétence. Le programme ciblera ses actions sur les communautés les plus démunies. Des études initiales préparées avec le concours du PNUD détermineront l'étendue des interventions nécessaires et serviront de base à l'évaluation.

34. On trouve un autre exemple de collaboration interorganisations en vue de promouvoir une approche intégrée de lutte contre la pauvreté dans un pays d'Afrique où l'UNICEF et l'OMS apportent conjointement leur appui à un programme d'aide nutritionnelle qui comprend des volets dans le domaine de la santé maternelle et infantile, de l'eau et de l'assainissement, de la sécurité alimentaire des familles, des soins maternels et infantiles, des activités génératrices de revenu et de la recherche. Ce programme a démontré que les actions visant à renforcer la capacité des communautés à évaluer, analyser et prendre des mesures pour résoudre les problèmes les plus urgents avaient des effets extrêmement positifs.

35. Dans le cadre de l'effort visant à assurer la participation des populations cibles aux activités de lutte contre la pauvreté, un certain nombre de projets pilotes financés par le PNUD – qui associe les usagers à la détermination des besoins prioritaires et à l'élaboration de stratégies – ont obtenu des résultats intéressants.

36. Par exemple, les ressources spéciales du programme (RSP) du PNUD servent à financer le programme des partenaires du développement qui mène actuellement des actions dans 32 pays d'Afrique, 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 15 pays d'Asie et du Pacifique et dans 8 Etats arabes. Ce programme appuie des initiatives locales, notamment les activités génératrices de revenu visant à réduire la pauvreté et l'établissement de réseaux destinés à intensifier le dialogue entre les ONG, les pouvoirs publics et le PNUD. Un comité national de sélection où siègent des représentants des ONG, des organismes d'aide bilatérale et multilatérale et des pouvoirs publics participe au choix des ONG et des associations locales qui recevront des financements dans le cadre du programme.

37. Le Fonds d'initiative locale pour l'environnement urbain qui bénéficie également d'un financement des ressources spéciales du programme RSP encourage également le dialogue au niveau local entre municipalités, ONG et associations communautaires afin d'améliorer la qualité de l'environnement urbain. En un premier temps, le Fonds a lancé des activités dans deux pays par région (République-Unie de Tanzanie et Sénégal; Thaïlande et Pakistan; Jamaïque et Brésil; Egypte et Maroc). Le programme finance notamment des projets de démonstration dont l'objectif est d'améliorer l'environnement urbain et de briser le cycle de la pauvreté. Le Comité consultatif qui se réunit chaque année afin de définir les grandes lignes du programme du Fonds et de faire le point sur l'avancement des activités est composé des maires et des représentants des réseaux, des associations urbaines et des donateurs bilatéraux qui contribuent au Fonds.

38. Au début de l'année 1994, on procédera à une évaluation des initiatives novatrices prises dans le cadre du RSP et on présentera le bilan des leçons qui en auront été tirées au Sommet mondial sur le développement social.

39. Parmi les autres activités communautaires financées par le PNUD, les services de développement national des Volontaires des Nations Unies font également appel, sur une grande échelle, à la participation locale pour mener leur action contre la pauvreté.

40. Compte tenu des liens étroits qui existent en Afrique entre dégradation de l'environnement et pauvreté, le programme "Réseau Afrique 2000", mené avec le concours du PNUD dans 20 pays africains et financé par le Canada et le Danemark, le Japon et la Norvège, soutient des projets communautaires dont l'objectif est de protéger l'environnement et de promouvoir, au niveau des communautés locales, un développement écologiquement viable. Les groupes participant à ce programme comprennent des ONG africaines actives dans le domaine de l'environnement et du développement, des associations de femmes, des conseils villageois, des associations d'agriculteurs, des groupes traditionnels, des syndicats et des groupements de jeunes. Le réseau est en liaison, à l'échelon local, avec les services publics techniques locaux et, à l'échelon national, avec les institutions de recherche et de formation.

41. De même, dans le cadre des objectifs d'Action 21, l'OIT se soucie d'assurer que le passage à des modèles de développement mieux adaptés sur le plan écologique se fasse suivant des modalités qui contribuent à créer des emplois et à réduire la pauvreté. Elle va, à cet effet, lancer des études sur les conséquences des politiques de l'environnement sur l'emploi et sur la répartition des revenus, qui accorderont une attention particulière à la vulnérabilité écologique des communautés les plus pauvres. Ces travaux déboucheront sur des recommandations sur la façon de prendre en compte l'emploi dans l'évaluation des problèmes liés à l'environnement.

42. Dans un certain nombre de pays sur lesquels on dispose maintenant d'informations, les ONG participent de plus en plus activement aux programmes de lutte contre la pauvreté bénéficiant d'un concours du système de développement des Nations Unies. Dans un pays d'Asie, par exemple, les ONG coopèrent avec les pouvoirs publics, le PNUD, le Département des affaires humanitaires (DHA), l'UNIFEM, l'OIT, l'OMS, le PAM, l'UNICEF à l'élaboration d'un programme d'ensemble de lutte contre la pauvreté. Dans un autre pays de la région arabe, l'UNICEF travaille en liaison avec un réseau de 15 ONG afin de permettre l'accès des populations les plus pauvres aux soins de santé primaires et à la formation professionnelle. Dans le même pays, un projet qui bénéficie d'un concours du PNUD et qui est exécuté par une fondation privée locale forme les cadres des administrations et des ONG aux stratégies et aux approches de lutte contre la pauvreté. Le PAM, pour sa part, travaille en collaboration avec quelque 300 ONG locales et internationales qui ont des activités dans le domaine des secours d'urgence et du développement. Cette organisation a récemment pris des mesures pour renforcer le soutien qu'elle accorde aux ONG, en particulier dans le cadre de petits projets en Afrique subsaharienne et de projets cherchant à appliquer des approches novatrices en matière d'aide alimentaire. Cette approche consiste à donner aux bureaux locaux l'autorité d'apporter des contributions supplémentaires sous forme d'aliments à des projets locaux recevant l'assistance d'ONG et dont les objectifs et les groupes bénéficiaires sont les mêmes que les projets bénéficiant directement d'un appui du PAM. Cette contribution peut atteindre soit 5 % de la valeur de la contribution du PAM, pour chaque projet, soit un montant total annuel maximum de 200 000 dollars.

43. Pour stimuler la croissance économique et créer des emplois, l'OIT encourage la création d'entreprises, les programmes d'investissement ainsi que les technologies qui sont à la fois à forte intensité de travail et accessibles aux pauvres. Au cours des quelques années à venir, l'Organisation mettra au

point des approches communautaires pour promouvoir des programmes de création de petites entreprises dans des régions rurales et urbaines en dépression. L'OIT suggérera des approches novatrices en matière de la diffusion d'informations, de la prestation de services d'appui direct et de la sélection, l'adaptation et le transfert de technologies appropriées dans le secteur informel. Les activités de conseils de l'OIT porteront également sur le choix des investissements urbains permettant d'atténuer la pauvreté et d'accroître la productivité et la protection sociale dans le secteur informel. Il est également prévu que l'OIT préparera un manuel expliquant comment planifier et mettre en oeuvre des mesures de réduction de la pauvreté et des programmes générateurs de revenus sur la base d'approches communautaires, et s'efforcera de développer des actions de formation répondant plus particulièrement aux besoins des groupes les plus pauvres des communautés rurales ainsi qu'à ceux des groupes les plus vulnérables tels que les femmes et les jeunes filles.

44. En matière d'atténuation de la pauvreté, le FIDA utilise des méthodes classiques, mais cible les groupes les plus marginalisés et utilise notamment comme instrument privilégié des "cartes de vulnérabilité". Le Fonds s'efforce de dresser ces cartes pour un certain nombre de pays, notamment en Afrique subsaharienne, où elles peuvent également être très utiles dans la lutte contre les effets de la sécheresse, ou en cas d'autres catastrophes.

45. Une fois que les populations pauvres ont été clairement identifiées, il reste – et c'est là le plus difficile – à leur donner accès aux ressources, aux techniques, et aux infrastructures et services sociaux qui leur permettront d'accroître leur productivité. Le FIDA a conclu que ces travaux d'accès fournissent aux populations pauvres des zones rurales un tremplin qui est plus efficace que les filets de sécurité. De plus, certaines indications montrent que renforcer la productivité et l'autonomie des populations pauvres des zones rurales au niveau micro-économique peut stimuler la croissance macro-économique.

#### VI. MOBILISATION DES RESSOURCES EN FAVEUR DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

46. Les efforts du système de développement des Nations Unies se sont également axés sur le renforcement de la capacité des pays en développement à mobiliser des ressources en faveur de la réduction de la pauvreté.

47. A cet égard, l'UNICEF et le PNUD ont préconisé le concept 20/20 qui invite les gouvernements des pays en développement à consacrer au minimum 20 % de leur budget intérieur aux dépenses prioritaires en matière de développement humain et qui, dans le même esprit, invite les pays donateurs à affecter 20 % minimum de leur budget d'aide au développement à ces mêmes priorités. Ces efforts semblent déjà avoir obtenu un certain succès. Lors de la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains qui s'est tenue au Sénégal du 25 au 27 novembre 1992 sous l'égide de l'OUA, l'objectif 20/20 a été incorporé au Consensus de Dakar. Les pays africains se sont engagés à augmenter la part des dépenses publiques allouées à la santé, à la nutrition, à l'enseignement, à l'eau et à l'assainissement et à la planification familiale. Les pays donateurs, quant à eux, ont également consenti à accroître leur soutien à ces activités dans les pays où les gouvernements nationaux donnaient l'exemple.

48. Deux pays africains ont réalisé des progrès considérables en matière de mobilisation des ressources pour la réduction de la pauvreté. En Gambie, le Groupe consultatif mixte des politiques a aidé à la préparation d'une évaluation approfondie de la pauvreté et, en consultation avec les autres institutions des Nations Unies, a contribué à formuler une stratégie et un programme national de réduction de la pauvreté. Ce programme sera présenté lors d'une table ronde des donateurs qui doit se tenir à Genève en décembre 1993.

49. A la suite de la réunion du Groupe consultatif sur l'Ethiopie qui s'est tenue à Paris en 1992, on s'attend à ce que l'aide des donateurs finance en priorité la création de filets de sécurité protégeant les populations les plus vulnérables. De plus, la Banque mondiale et le FMI ont approuvé des crédits d'ajustement structurel qui visent à réduire la pauvreté en encourageant une croissance créatrice d'emplois.

50. Dans d'autres pays, les activités de mobilisation des ressources destinées à la réduction de la pauvreté sont intégrées aux opérations de secours d'urgence, de reconstruction et de développement. Au Rwanda, par exemple, pour essayer d'aider des populations déplacées par la guerre qui se trouvent dans une situation dramatique, la communauté internationale a tenu des discussions, à la demande du Gouvernement, pour essayer de trouver les meilleurs moyens d'aider plus d'un million de personnes déplacées qui souffrent d'un extrême dénuement. Une étude d'évaluation des besoins a conduit à la mise en place d'un mécanisme de coordination des secours d'urgence. A la suite de quoi, des missions interorganisations ont contribué à la préparation d'un plan d'action global d'aide humanitaire d'urgence. Ce plan, lancé en avril 1993, prévoit de mobiliser 78 millions de dollars. Le PNUD et le DHA parraineront une table ronde en 1993 pour compléter ces ressources. De plus, la Banque mondiale et le PNUD apportent leur concours à la préparation d'un programme national d'action sociale destiné à aider les groupes les plus vulnérables. A la suite des travaux des missions conjointes dans ce domaine, le PNUD, l'OIT, le PAM, les Volontaires des Nations Unies, l'UNICEF et d'autres organisations se sont associés au programme. Le PAM et le PNUD se sont engagés pour 16 et 3 millions respectivement et la Banque mondiale a approuvé des prêts d'un montant total de 19 millions de dollars.

#### VII. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE INTERORGANISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

51. Compte tenu de l'expérience considérable accumulée par le système des Nations Unies dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la nécessité de mettre en place un mécanisme permettant des échanges plus intensifs et plus systématiques sur les leçons tirées de ces expériences, sur le terrain comme au niveau global, le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) a créé, lors de sa seconde session ordinaire de 1993 qui s'est tenue à New York du 20 au 24 septembre, un groupe de travail sur la réduction de la pauvreté. Les premiers membres de ce groupe de travail sont le FIDA, l'OIT, les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), le PNUD, le FNUAP, l'ONUDI, l'UNICEF, le PAM, l'OMS, la FAO et la CNUCED.

52. Si les membres du Comité consultatif étaient d'avis que les activités de coopération dans le domaine de la recherche et de l'analyse étaient adéquatement traitées par le Comité permanent sur la réduction de la pauvreté de la CNUCED et par l'Institut international d'études sociales de l'OIT, ils ont néanmoins considéré que le Comité pourrait apporter une contribution utile en identifiant les lacunes et les faiblesses des programmes de coopération technique existants, en recherchant les moyens d'améliorer les statistiques et de diffuser des informations sur les questions liées à la pauvreté et en établissant des objectifs opérationnels clairs nécessitant une action coopérative interorganisations.

53. Lors de sa première réunion, le Groupe de travail a décidé de commencer par définir les moyens d'intervention qui permettront au système des Nations Unies d'apporter une contribution utile aux programmes des pays bénéficiaires, sur la base d'échanges d'informations et de l'analyse et de la synthèse des leçons tirées de l'exécution des programmes; d'identifier ensuite les insuffisances et les faiblesses en matière de ressources et de capacités opérationnelles; d'élaborer des stratégies multisectorielles, notamment en application de la résolution 47/197; et enfin de coordonner les différentes structures sectorielles et les engagements des institutions dans ce domaine. On tiendra compte à cet égard des processus qui conduisent à la pauvreté et du rôle de catalyseur du Sommet mondial pour le développement social.

#### Notes

<sup>1</sup> E/1992/47.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 3 (A/47/3).

<sup>3</sup> E/1993/77.

<sup>4</sup> E/1993/50.